

déjà l'objet de nombreux échanges entre les experts environnementaux et de la politique commerciale, et il peut s'écouler encore quelques années avant que l'on s'entende sur la pertinence (et le droit des pays) d'adopter des mesures de rétorsion envers les pays jugés coupables de pratiques nuisibles ou néfastes.¹³

2. Au plan international

Nous verrons d'abord une dizaine de cas non-sanctionnés par l'ONU, puis quelque sept cas plus spécifiquement couverts par le Conseil de Sécurité de cette organisation.

a) Italie (l'affaire de l'Ethiopie)

Les sanctions automatiquement mises en place par la Ligue des Nations envers l'Italie, suite à l'invasion par cette dernière de l'Ethiopie en octobre 1935, ont eu peu de succès, parce que limitées dans leur application (bien qu'une cinquantaine de nations les aient appliquées), les USA ne faisant à l'époque pas partie de la Ligue, et aussi parce que l'Allemagne causait alors des soucis à la Grande-Bretagne et à la France, d'où le souci de ces dernières de ménager l'Italie. La rapidité avec laquelle s'est déroulée l'invasion de l'Ethiopie a amené la Ligue à lever les sanctions en mai 1936, puisqu'elles ne servaient plus à grand-chose.

Les Etats-Unis, l'Allemagne et la Suisse, trois des principaux partenaires commerciaux de l'Italie, sont demeurés neutres durant le conflit, sapant donc les efforts des autres membres de la Ligue, et permettant à l'Italie de poursuivre son effort de guerre sans trop ressentir les effets des pénuries causées par les sanctions. L'Italie a néanmoins souffert à certains égards, notamment de l'impact sur ses exportations, perdant une partie significative de ses marchés extérieurs après trois ou quatre mois. Un contrôle des changes, la nationalisation de plusieurs secteurs de l'industrie et des banques en 1936, s'ils témoignent de l'impact qu'ont eu les sanctions, ont néanmoins permis au gouvernement italien de poursuivre son effort de guerre avec succès. Tel que l'anticipait The Economist, les sanctions furent «highly inconvenient but not crippling». Deux facteurs ayant milité contre le succès des sanctions furent le fait qu'il n'y eut jamais de consensus sur l'opportunité d'un programme de sanctions collectives afin de contrer l'agression,

¹³ Pour plus de détails concernant les questions-clés et les mesures dont on discute dans le débat sur le commerce et l'environnement, voir deux récents documents du Groupe de la Planification des Politiques, soit «Trade and the Environment: Dialogue of the Deaf or Scope for Cooperation», de M.Hart et S.Gera (document no. 92/11) et «Globalization and Public Policy in Canada: In Search of a Paradigm», de K.Christie (document no. 93/01, pages 60-68, janvier 1993).